

*Entente entre Sa Grandeur l'Evêque de Montréal et l'Ecole de Médecine
et Chirurgie de Montréal.*

1^o L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal passera à la Corporation Episcopale romaine de cette ville tous ses biens, propriétés, revenu de ses cours, etc., etc.

En retour l'Evêque de Montréal remettra à l'Ecole tout l'argent qu'il retirera pour les leçons données par cette dernière pour qu'il soit divisé entre ses professeurs d'après le mode de partage actuellement suivi, et cela tant que les médecins qui forment le conseil actuel de direction continueront d'enseigner : ces médecins sont les D^s Munro, Bibaud, Coderre, Peltier, Trudel, d'Orsonnens, Rottot et Brosseau. L'Ecole fera comme par le passé, tous les ans, l'élection de ses officiers, et c'est à son secrétaire-trésorier que la Corporation épiscopale devra remettre les fonds.

2^o Cet arrangement persistera tant que le rapport des autres Facultés sera moindre que celui de la Faculté de médecine, mais jamais les professeurs de cette dernière n'auront moins que ceux des autres Facultés en fait d'honoraires.

3^o Tous les professeurs actuels de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et aussi les D^s Hingston et Desjardins, entreront dans la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal.

4^o La chaire de Chirurgie devant désormais appartenir à la Faculté des arts, le Dr d'Orsonnens aura droit à celle d'un cours de six mois, ou à celles de deux cours de trois mois.